

EN CLASSE AVEC LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Au primaire, les Conseils d'établissement sont désormais une réalité. Reportage à l'Ecole du Lignon lors de la deuxième réunion de son conseil. Au menu: répondre aux préoccupations des parents. PAR FRÉDÉRIC RICHARD

LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Faciliter la mise en oeuvre des objectifs généraux de l'instruction publique sur le plan local: tel est l'objectif du projet d'établissement auquel chaque Conseil, élu au printemps dernier dans l'enseignement primaire, s'attelle actuellement. Contractualisé entre la direction de l'établissement et l'équipe enseignante, avec la possibilité d'y affecter des ressources spécifiques, chaque projet doit être validé par la direction générale de l'enseignement primaire. Le Conseil d'établissement peut, au préalable, émettre des remarques dans la limite de ses compétences au cours de sa rédaction.

La collaboration entre professionnels de l'établissement, les relations avec les familles, l'intégration et le suivi des élèves ainsi que la sécurité, l'articulation de la mission éducative de l'école avec ses partenaires en constituent ses éléments essentiels.

Pour plus d'informations:
www.ge.ch/dip

«MESDAMES ET MESSIEURS, il vous reste encore quelques secondes de réflexion.» Dans cette salle de classe de l'Ecole du Lignon, en ce lundi soir de septembre, on n'entend plus que les chuchotements des parents d'élèves et des enseignants. Sandra Lehmann Favre, la directrice de cet établissement membre du Réseau d'enseignement prioritaire (REP), vient de soumettre au vote des membres du Conseil d'établissement de l'école une proposition relative à l'aménagement du préau: faut-il conserver ou enlever – mais en les remplaçant par d'autres jeux – les deux cabanes qui figurent dans le préau réservé aux élèves de la division élémentaire?

Malgré l'ajout de onze poubelles supplémentaires en début d'année scolaire, de nombreux déchets débordent toujours des récipients prévus pour les accueillir, quand bien même les employés de la commune de Vernier et les concierges de l'école veillent régulièrement à les vider. Des déchets, parfois dangereux pour les plus jeunes, qui jonchent désormais également le sol des deux cabanes. Un lieu particulièrement bien choisi pour y jeter du verre ou de la ferraille car parfaitement à l'abri des regards... Au point de susciter l'inquiétude des parents, qui ont souhaité en parler lors de ce deuxième Conseil d'établissement.

Informé pour rassurer

Ces quelques secondes écoulées ont permis à Ilse Emery, Patrick Pedroni et Bernhard Terrier d'arrêter leur choix. Représentants des parents d'élèves élus au sein du Conseil d'établissement, cette mère et ces pères de famille ont droit à une voix. Tout comme Stéphanie Trueba, Elodie Viret et Luc Lavarini – respectivement enseignants en division élémentaire, moyenne et spécialisée –, élus par leurs pairs. Avant de se prononcer, la majorité des 11 membres présents ce soir-là s'était exprimée.

Dominique Stalder, responsable du Service des écoles à Vernier, pour expliquer que le Conseil municipal devait prochainement délibérer sur une étude visant à rénover toutes les places de jeux dans les écoles de la commune. Les parents, Robert Frossard – le concierge – les enseignants, la directrice et Beatriz Garcia – l'éducatrice ad intérim de l'établissement – pour faire part de leur point de vue sur la présence de déchets. Non sans que Stéphanie Trueba ne souligne le plaisir qu'éprouvent les plus jeunes à se cacher et à jouer dans ces cabanes. Au final, le vote est quasi unanime: les représentants des parents et de l'école se prononcent pour le remplacement des jeux. Un choix que Dominique Stalder devra désormais transmettre aux autorités communales, même si elle a voté pour conserver les cabanes...

Maman d'un petit Théo (2P), Ilse Emery ne cache pas sa satisfaction. «Il est essentiel que nous puissions informer l'école de nos préoccupations. De cet échange d'informations entre les parents et l'école est née une solution. Nous sommes rassurés, et nous pouvons à notre tour rassurer les autres parents.» Ce soir-là, plusieurs autres sujets à l'ordre du jour ont ainsi eu pour objectif de dissiper les inquiétudes des parents.

Qu'il s'agisse de la grippe H1N1, lorsque Floriane Monnier – l'infirmière du Service de santé de la Jeunesse – a rappelé quelques règles élémentaires en matière d'hygiène (se laver les mains, etc.). Ou encore l'engagement de Dominique Stalder, qui relayera auprès des autorités communales le souhait de Bernhard Terrier de mettre en place un patrouilleur scolaire devant le passage pour piétons situé à la hauteur du Centre commercial. Sans oublier la décision de Sandra Lehmann Favre de renforcer la surveillance du préau en ajoutant un enseignant. Afin d'éviter que des enfants ne quittent le périmètre de l'école lors de la récréation.



PHOTO: FRANÇOIS GROBET

De gauche à droite: Luc Lavarini, Elodie Viret, Stéphanie Trueba, membres enseignants du Conseil d'établissement de l'Ecole du Lignon.

Cela fait maintenant plus d'une bonne heure que les membres du Conseil siègent dans cette classe et, après avoir présenté l'organisation de l'école (nombre de classes, d'enseignant-e-s, etc.) ainsi que la surveillance et l'aménagement du préau, Sandra Lehmann Favre fait désormais un point de situation sur le projet d'établissement (lire l'encadré), et plus particulièrement sur l'enseignement de la lecture.

Lutter contre l'échec scolaire

Dans cette école qui compte 433 élèves, et notamment deux classes d'accueil, sa directrice présente les «sacs d'histoires» (lire *Les Clefs de l'École* d'avril 2009) qui contiennent un livre en français – traduit également dans la langue de la famille de l'enfant – le CD du texte lu dans plusieurs langues ainsi qu'un jeu et une surprise. En les utilisant, l'Ecole du Lignon souhaite renforcer l'apprentissage du français pour lutter contre l'échec scolaire. Si Bernhard Terrier se félicite que les élèves puissent emporter ces «sacs» à la maison, il regrette – comme les enseignants d'ailleurs – que ce matériel ne puisse être en revanche conservé que quatre jours au maximum.

Le papa de Maël (2P) et d'Alienor (2P) demandera encore à ce que la liste des objets interdits à l'école – patins, lecteurs MP3, etc. – discutée et expliquée dans chaque classe en début d'année puisse également être communiquée aux parents. Une requête à laquelle accédera la directrice de l'établissement. Car pour améliorer le climat scolaire, l'une des autres priorités de ce projet d'établissement, une cohérence est indispensable au niveau de l'établissement. L'Ecole du Lignon a ainsi distribué à chaque élève un règlement d'établissement accompagné des sanctions encourues en cas de non-respect. Que les élèves et leurs responsables légaux ont dû signer en début d'année.

Il est maintenant 20h16 et Sandra Lehmann Favre peut clore cette deuxième séance du Conseil d'établissement de l'école du Lignon. Non sans poursuivre la discussion, de manière plus informelle, autour d'un apéritif. En attendant le prochain Conseil, prévu en janvier 2010. Pour le plus grand plaisir de ses membres. ■

PLACE AU CYCLE ET AU POSTOBLIGATOIRE

L'enseignement primaire avait ouvert les feux l'an dernier, le cycle d'orientation et l'enseignement postobligatoire (collèges, écoles de commerce, écoles de culture générale, etc.) vont lui emboîter le pas au printemps 2010 en organisant à leur tour des élections pour désigner les membres de Conseils d'établissement. Espaces d'information, de consultation, de proposition et de délibération, ces conseils réuniront les principaux acteurs impliqués dans la vie de l'établissement. Présidés par le directeur ou la directrice d'établissement, ils seront composés de membres permanents (4 représentant-e-s des parents d'élèves, 4 du personnel de l'établissement et 4 des élèves) et de membres non permanents, invités selon les sujets à traiter.

La campagne d'information commence au sein de chaque établissement. Les parents d'élèves ont reçu ou recevront en outre un courrier, les informant qu'ils peuvent se porter candidat jusqu'au 16 décembre 2009. Les élections sont agendées au 24 mars.

Pour plus d'informations:
www.ge.ch/dip